

CÉRÉALES /
FRUITS ET LÉGUMES /
HORTICULTURE /
LAIT /
OLÉO-PROTÉAGINEUX /
PÊCHE ET AQUACULTURE /
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
SUCRE /
VIANDES BLANCHES /
VIANDES ROUGES /
VINS /

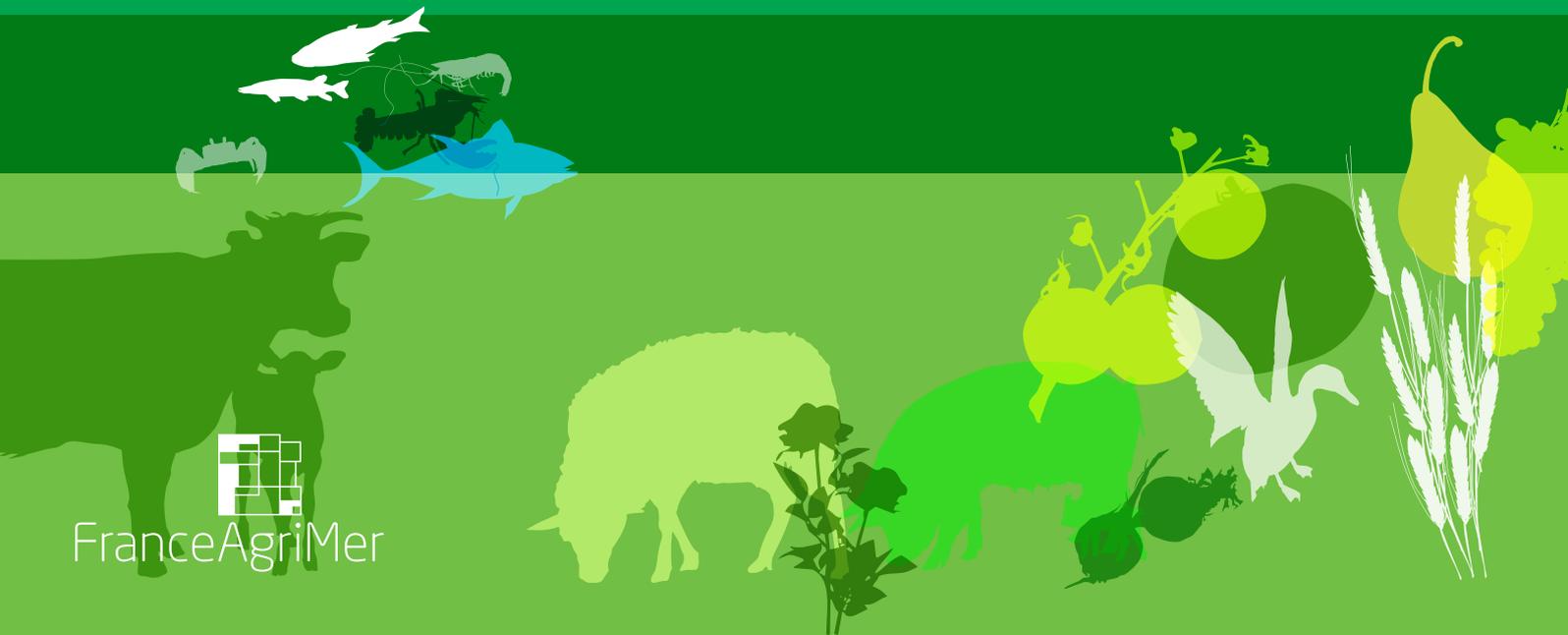
RÉGION

Pays de la Loire

FranceAgriMer



Les services de FranceAgriMer au sein de
la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt des **PAYS DE LA LOIRE**




FranceAgriMer



Quelques caractéristiques de la région **PAYS DE LA LOIRE**

2,1 millions d'hectares de surface agricole

• Une production diversifiée : céréales, élevage laitiers et allaitants, porcs et volailles, horticulture, viticulture, maraîchage et arboriculture représentent **82 %** du chiffres d'affaires de la valeur de la production agricole de la région en 2012

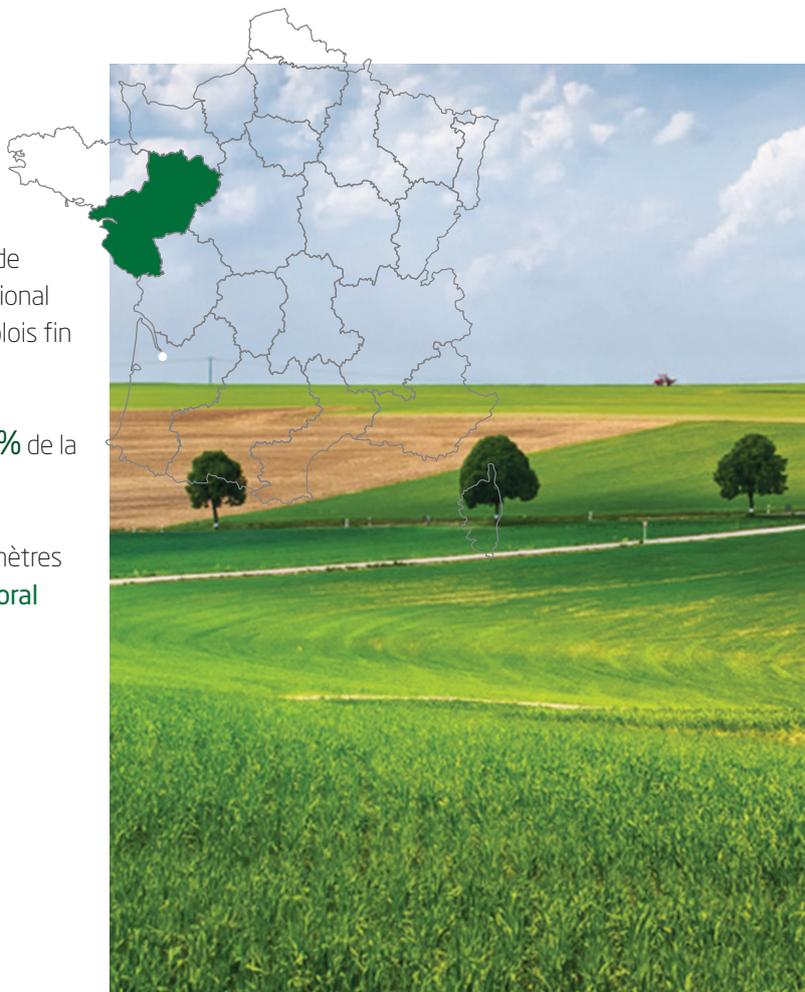
8 % de la surface agricole utile nationale
18 % de la valeur de la production régionale pour les produits avicoles (volaille et oeufs)
17 % pour la production laitière (lait et produits laitiers)
15 % pour les gros bovins
14 % pour les céréales
13 % pour les cultures spécialisées

Les grandes exploitations, d'une taille moyenne de 92 ha, concentrent la moitié des exploitations agricoles et les trois-quarts de la surface agricole utile régionale.

La région compte **323 établissements agroalimentaires** de plus de 20 salariés. C'est un secteur majeur pour l'emploi régional avec **4,3 % des emplois salariés**, soit plus de 58 000 emplois fin 2012.

Les secteurs agricole et agroalimentaire représentent **6 %** de la valeur ajoutée régionale et **8 %** des emplois régionaux.

Par ailleurs, avec 450 kilomètres de linéaire côtier et 60 kilomètres d'estuaire, le littoral ligérien représente environ **10 % du littoral français** et bénéficie d'une position centrale sur la façade Atlantique.





CÉRÉALES /
 LAITIÈRES /
 OLÉO-PROTÉAGINEUX /
 PÊCHE ET AQUACULTURE /
 PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
 SUCRE /
 VIANDES BLANCHES /
 VIANDES ROUGES /
 VINS /

Le service FranceAgriMer PAYS DE LA LOIRE

Les missions de FranceAgriMer en région sont portées par les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Les agents de FranceAgriMer basés en région y sont donc affectés.

Au vu des spécificités de la région PAYS DE LA LOIRE, la DRAAF a choisi de regrouper dans un même service les missions de FranceAgriMer avec ses missions d'animation des filières agricoles et ses missions relatives à l'environnement, la forêt et les affaires rurales. Ce service, dénommé service régional de l'Agriculture, de la forêt et des territoires (SRAFT), est réparti sur deux sites : Angers et Nantes.

Il est organisé en 4 pôles : Filières agricoles et politiques transversales ; Gestion des aides communautaires et contrôles ; Forêt, bois, environnement ; Europe et territoire.

Les principales activités de FranceAgriMer au sein de ce service sont :

- **le contrôle** : vin (restructuration du vignoble, investissements, promotion, bois et plants de vigne, vins sans indication géographique...); fruits et légumes (fonds opérationnels, rénovation des vergers...); viande et lait (pesée, classement, marquage (PCM), cotations, interventions stockage, quotas laitiers...); grandes cultures (collecte et mesures Aval, restructuration sucrière...); programmes sociaux (aides aux plus démunis, lait et fruits dans les écoles...); pêche.
- **l'instruction et la liquidation de dossiers, la rédaction de conventions** pour les aides gérées en région : organisation commune des marchés vitivinicoles, bois et plants de vigne, dispositifs d'aides nationales tous secteurs, etc.
- **la réalisation d'enquêtes et le suivi de statistiques** à fin d'analyse économique, plus particulièrement dans les domaines des céréales, des vins et des cotations viandes.
- **l'accompagnement et l'animation des filières** et la mise en œuvre de politiques transversales (agriculture biologique, etc.).

La DRAAF a en charge la mise en œuvre des politiques du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, sous l'autorité du préfet de Région.

Dans ce cadre, elle accompagne les acteurs régionaux des filières agricoles et agroalimentaires qui doivent faire face à de multiples enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Ses actions visent ainsi à anticiper et favoriser l'adaptation des filières, notamment au regard des évolutions de la politique agricole commune (fin des quotas laitiers, etc.). Elles s'inscrivent également dans le cadre tracé par l'État pour l'agriculture et les industries agroalimentaires, en particulier la mise en œuvre du projet agro-écologique, la relance de l'effort productif et le développement de l'emploi.

Les interventions de la DRAAF concernent ainsi :

- > sur le plan économique : la création de valeur ajoutée dans les territoires, la diversification et l'adaptation de l'agriculture à l'évolution du contexte de la région, la performance économique des entreprises alliée à la limitation des impacts environnementaux, le développement de l'agriculture biologique ;
- > sur le plan de l'environnement : la réduction de la consommation de foncier, la diminution de la dépendance aux intrants, la limitation des impacts sur les milieux aquatiques, l'air et les milieux naturels, le maintien de la biodiversité ;
- > sur le plan social : le développement de l'emploi en milieu rural et la reconnaissance du rôle de l'agriculture pour l'avenir de la région, grâce à l'intégration des problématiques agricoles dans les projets de territoire.

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

C'est un lieu d'information, d'échanges, de réflexions stratégiques, d'arbitrage et de gestion pour les filières françaises de l'agriculture et de la pêche, rassemblées au sein d'un même établissement.

FranceAgriMer est chargé :

- > **d'assurer un suivi des marchés** et de proposer une expertise économique qui permet aux opérateurs des filières agricoles et de la mer d'élaborer des stratégies de développement ;
- > **d'organiser le dialogue, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques** au sein des onze Conseils spécialisés de filière ;
- > **de favoriser l'organisation** des producteurs et la coopération avec les régions ;
- > **de gérer** les dispositifs de régulation des marchés ainsi que les aides nationales et communautaires ;
- > **de contribuer** à des actions de coopération technique et au rayonnement des filières à l'international.

Les agents des services territoriaux de FranceAgriMer sont affectés dans les DRAAF. Directement en lien avec les producteurs et opérateurs des filières, les agents des régions assurent l'ensemble des missions de contrôle, de traitement des informations et des demandes d'aides qui sont du ressort de l'établissement national.



12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service FranceAgriMer
Site de Nantes :
5 rue Françoise Giroud / CS 67516 / 44275 Nantes cedex 2
Tél. : 02.72.74.71.50 ou 71.80 - fax : 02.72.74.72.09
Site d'Angers :
16 boulevard de l'Ecce Homo / BP 81867
49018 Angers cedex 01
Tél. : +33 2 41 24 16 60 / Fax : +33 2 41 88 21 11
www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/